

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

MANDEMENT D'ENTREE

MONSIEUR JEAN LANGEVIN

ter Evêque de St-Germain de Rimouski.

JEAN LANGEVIN.

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Premier Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses, et à tous les fidèles du nouveau diocèse.

Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Vous avez appris, Nos très-chers Frères, par un Mandement du vénérable Evêque de Tioa, administrateur de l'Archidiocèse de Québec, en date du 11 avril dernier, qu'il a plu au Souverain Pontife Pie IX, glorieusement régnant, à la demande des Evêques de la Province, de détacher, le 15 janvier dernier, du dit Archidiocèse, les districts de Rimouski et de Gaspé, ainsi que le Comté de Témiscouata, moins les paroisses de St. Patrice de la Rivière-du-Loup, de St. Antoine et de Notre-Dame du Portage, au Sud du fleuve St. Laurent ; et au Nord, tout le territoire compris entre la Rivière Portneuf et le Banc Sablon, pour ériger le tout en un nouveau Diocèse sous le nom de SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI. Vous avez été informés en même temps que le Saint-Père a daigné nous en nommer le premier Evêque, malgré notre indignité. C'est le premier de ce mois que nous avons reçu le caractère sacré de l'Episcopat par les mains de Sa Grandeur l'Evêque de Tioa, assisté de nos Seigneurs de Kingston et d'Antichon, dans l'Eglise Métropolitaine de Québec, au milieu d'un grand concours de clergé et de peuple, et aujourd'hui même nous avons pris possession solennelle de notre Siège.

Nous le comprenons parfaitement, Nos chers Frères, il doit vous en coûter beaucoup de vous séparer d'un diocèse aussi bien organisé, aussi régulier que celui de Québec ; il doit être excessivement pénible à vos cœurs de ne plus être sous la direction sage, éclairée, paternelle du vénérable et éminent Pasteur qui vous gouverne depuis plus de douze années.

Mais le Chef Suprême de l'Eglise, dans sa sollicitude pour le bien de vos âmes, et sur les représentations des Prélats de la Province, particulièrement sur celles de Monseigneur de Tioa lui-même, secondées des pressantes instances d'une grande partie de vos curés et missionnaires, a cru qu'il vous serait utile d'avoir au milieu de vous un Evêque qui pût s'occuper, d'une manière plus suivie et plus prochaine, des intérêts spirituels de ce territoire si étendu, et si éloigné de la Métropole. La colonisation, favorisée par la qualité du sol et la salubrité du climat, y fait des progrès rapides ; la population, généralement paisible, travaillante et vertueuse, s'accroît dans des proportions extraordinaires : les paroisses s'y forment, s'y multiplient de tous côtés ; les voies de communication y deviennent chaque année plus nombreuses et plus commodées. Des intérêts si importants et si variés demandent donc évidemment la présence habituelle d'un Evêque, qui, par son caractère sacré, par son autorité supérieure, par les pouvoirs dont il est revêtu, puisse exercer une influence plus directe ; d'un Evêque qui, vivant parmi vous, Nos très chers Frères, puisse s'identifier avec vous en quelque sorte, et adopter plus facilement les mesures propres à répondre à vos besoins.

Qu'est-ce en effet qu'un Diocèse ? Une grande famille, ayant ses rapports,

ses affections, ses intérêts particuliers, dont l'Evêque est le Père spirituel, qu'il doit aimer, surveiller, et reprendre comme un père doit le faire à l'égard de ses enfants. Qu'est-ce qu'un Diocèse ? Un nombreux troupeau, dont le soin est confié à un premier Pasteur, qui doit le paître, le conduire et le protéger au besoin. Qu'est-ce enfin qu'un Diocèse ? sinon une armée guidée par un Chef qui puisse la mener au combat. Voilà les importants et difficiles devoirs imposés à notre faiblesse.

Où, N. C. F., 1^o. nous devons avoir pour vous une affection paternelle. Oh ! il nous semble que cette obligation sera bien douce à notre cœur. Aimer vos âmes, travailler à leur salut, nous intéresse à votre bonheur temporel et éternel, nous réjouir avec vous dans vos joies, prendre part à vos peines et à vos épreuves : ce sont-là des dispositions que nous croyons fermement avoir reçues de l'Esprit de Dieu dans notre consécration épiscopale. En retour, ne nous sera-t-il pas permis de nous flatter que vous nous accorderez une affection réciproque, que vous nous aimerez comme votre Père ?

2^o. Nous devons exercer sur tout le Diocèse une vigilance incessante, soit par nous-même, soit par nos dignes collaborateurs. Cette vigilance doit s'étendre à tous les lieux, à tous les temps, aux 60,000 âmes qui composent la famille que nous est confiée, tantôt pour encourager les fervents dans la pratique de la vertu, tantôt pour réveiller les tièdes et les indifférents, tantôt encore pour dévouer aux pauvres pécheurs les dangers épouvantables auxquels les exposent leurs désordres. Nous osons espérer, N. C. F., que notre parole ne retentira jamais vainement à vos oreilles.

3^o. Mais le chef d'une nombreuse famille a quelquefois de pénibles devoirs à remplir, lorsqu'il lui faut reprendre et corriger ses enfants. Si, par une tendresse mal entendue, il tolérât leurs fautes, il se montrerait un mauvais père, il se perdrait avec eux. (1) De même, N. C. F., nous avons été choisis de Dieu, comme autrui Jérémie, non seulement pour édifier et pour planter, mais aussi, lorsque la chose deviendra nécessaire, pour arracher, détruire et dissiper : arracher le mauvais grain qui menacerait d'étouffer le froment dans le champ de l'Eglise, détruire les vices et les abus qui s'introduiraient parmi vous, dissiper les desseins pervers des hommes méchants qui pourraient vous nuire : « ecce constitui te hodie super gentes... ut evellas et destruas... et dissipes, et edifices, et plantes. » (2) Ces reproches, ces réprimandes, si jamais il nous fallait y recourir, vous les accueillerez en bonne part, comme venant d'un père qui doit répondre de chacune de vos âmes « rationem pro animabus vestris reddituri » (3).

4^o. Comme Pasteur, nous avons encore à paître nos brebis, à leur fournir une nourriture saine et abondante, par le moyen d'une doctrine solide et exacte. C'est là, nous le comprenons, N. C. F., un de nos premiers devoirs. « Vous êtes la lumière du monde, (4) a dit J.-C. à ses Apôtres ; allez donc, enseignez toutes les nations, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai recommandé ; (5) prêchez l'Evangile à toute créature. » (6) L'Evêque dans son Diocèse, est donc établi docteur, pour perpétuer et propager, parmi son peuple, les enseignements de l'Eglise : celui qui l'écoute, écoute

J.-C. lui-même. (7) A lui, comme à Tite, il est recommandé de développer tout ce qui regarde la sainte doctrine : « tu autem loquere quae decet sanam doctrinam » ; (8) de se rappeler que la foi vient de l'ouïe, et que l'on entend par la parole de Jésus-Christ, qu'il doit donc annoncer jusqu'aux confins de la terre qui lui est confiée : « In omnem terram evolet sonus eorum. » (9) Sermons, exhortations, catéchismes, instructions de toute sorte, voilà les moyens qu'il doit employer pour nourrir les esprits de cette nourriture substantielle, de ce pain quotidien que N. S. nous a appris à désirer et à demander sans cesse. (10) Ce sera donc avec avidité que prendrez cette nourriture de vos âmes, qui n'est autre chose que la vérité, chaque fois qu'il nous sera donné de vous l'offrir.

L'Evêque est encore un guide, établi pour gouverner l'Eglise de Dieu : « posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei. » (11) C'est pour signifier cette sublime fonction qu'on lui met à la main la crosse, la houlette pastorale. Il est donc le conducteur du peuple et du clergé, le juge des difficultés, l'interprète de la loi divine : « oportet Episcopum iudicare in interpretari. » (12) le directeur des âmes, et, sous l'autorité du Pasteur Suprême, le chef spirituel de son troupeau. Tous lui doivent obéissance, docilité ; auprès de lui tous doivent trouver des avis qui les éclairent, des encouragements qui les consolent, des conseils qui les affermissent ou qui les mettent dans la bonne voie.

6^o. Mais ce n'est pas assez, pour le bon Pasteur, de paître et de conduire ses brebis fidèles ; ce n'est pas même assez pour lui de courir après celles qui s'égarèrent et de les ramener au bercail : il lui faut encore les défendre contre les loups, qui rôdent sans cesse autour de la bergerie, soit qu'ils se montrent à découvert, soit qu'ils se revêtent de la peau de l'agneau pour mieux tromper. (13) Oui, N. C. F., votre Evêque est une sentinelle, à qui le Seigneur commande une attention continuelle, afin que jamais l'ennemi ne s'introduise dans le champ du Père de famille, pour y semer la zizanie ; (14) et voilà ce qu'exprime la charge de l'Episcopat qui lui est imposée.

7^o. Enfin, la tête de l'Evêque est confiée de la mitre, comme du casque du salut, pour qu'il marche à la tête de son peuple et combatte vaillamment les combats du Seigneur. St. Paul exige de lui qu'il soit le modèle de toutes les vertus : « In omnibus teipsum praebe exemplum bonorum operum ; » (15) il le nomme encore le dispensateur des mystères divins : « dispensatorum mysteriorum Dei. » (16) A lui, en effet, est confiée l'administration de tous les sacrements, ces sources abondantes de grâce et de force, destinées à soutenir l'homme dans les luttes de la vie, et à le rendre triomphant des ennemis de son salut.

A la simple énumération de pouvoirs si étendus, d'obligations si importantes, de fonctions si redoutables, Nous sentons notre cœur oppressé par la crainte. Comment un si lourd fardeau a-t-il donc été placé sur nos faibles épaules ? Comment pouvons-Nous, avec toutes nos misères et nos imperfections, avoir été appelé à un poste si éminent ? N. C. F., Nous vous le disons dans toute la sincérité de notre âme, l'obéissance seule à la volonté du Vicaire de Jésus-Christ a pu Nous déterminer à entreprendre une tâche

(7) Luc X, 16. (8) Tit. II, 1.
(9) Rom. X, 17. (10) Matth. VI, II. Luc XI, 3.
(11) Act. XX, 28. (12) Pontifical.
(13) Jean, XI, 12. (14) Matth. XIII, 25.
(15) Tit. II, 7. (16) I Cor. IV, I.

tellement disproportionnée à notre mérite et à notre vertu. Mais Nous nous rassurons un peu dans l'espoir que Celui qui Nous a appelé à cette haute dignité par la voix de son Représentant sur la terre, Nous aidera puissamment de sa grâce : « in te, Domine, speravi, non confundar in aeternum. » (17)

Plusieurs autres considérations tendent d'ailleurs à relever notre courage abattu. Nous ne serons pas seul à porter le poids du jour et de la chaleur ; Nous aurons pour nous aider dans le saint ministère, un clergé distingué par la vertu, le zèle et le talent. Au nombre de ses membres, Nous comptons quelques vétérans du Sanctuaire, dont l'expérience Nous sera d'un grand secours, et beaucoup d'amis personnels à qui Nous serons heureux d'accorder notre confiance, et qui seconderont avec ardeur nos vœux pour le bien de notre troupeau.

Cependant il y aurait à craindre bientôt une disette d'ouvriers évangéliques, si la prévoyante sagesse du vénérable administrateur de l'Archidiocèse n'avait permis et favorisé l'établissement d'un collège à Rimouski même. C'est avec une joie bien vive, N. C. F., que Nous savons cette maison d'éducation dans un état déjà prospère sous le rapport des études, et dirigée par des prêtres pleins de lumières et de dévouement. Voyant dans cette Institution les plus chères espérances du nouveau Diocèse, Nous osons lui promettre notre protection constante et notre intérêt sincère. Nous nous engageons, dès ce jour, à l'encourager de toutes les manières. Nous nous flattons même que, dans un avenir prochain, elle pourra réclamer son affiliation à l'Université-Laval, qui complète et couronne si glorieusement l'enseignement catholique en Canada.

Nous avons encore la consolation d'avoir au service des missions sauvages du Diocèse, des hommes de Dieu, des Oblats de Marie Immaculée, de ces courageux Religieux qui ne reculent devant aucune difficulté, devant aucune privation, aucun sacrifice, lorsqu'il y a du bien à faire.

Trois communautés enseignantes répandent aussi le parfum de leurs vertus dans plusieurs paroisses, et donnent leurs soins à la bonne éducation des jeunes filles, tandis que qu'un grand nombre d'écoles tenues par de respectables instituteurs et institutrices laïques, donnent pareillement aux enfants une instruction conforme à leurs besoins, et surtout des principes de vertu chrétienne qui seront leur sauvegarde dans l'avenir.

Nous le savons encore, N. C. F., dans la plupart des paroisses, fleurissent des confréries, des associations pieuses, qui ont pour but soit d'honorer la Très-Sainte Vierge d'une manière spéciale, soit de contribuer aux œuvres si excellentes de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance, soit enfin de faire disparaître l'ignoble vice de l'intempérance par le culte particulier de la Croix.

Ce sera notre devoir, N. C. F., de faire croître ces semences de bien ; ce sera également notre devoir de vous détourner du luxe, qui cherche à s'introduire parmi vous, pour vous ruiner temporellement et éternellement ; et de vous encourager à vous livrer avec ardeur à l'agriculture, et à coloniser les terres incultes. En un mot, rien de ce qui intéresse, ne Nous sera indifférent ; Nous voulons Nous consacrer à votre bonheur, Nous consumer à votre service.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué. Nous avons réglé et ordonné, (17) Ps. XXX, 2.

régions et ordonnons ce qui suit :

1^o. Nous publions et promulguons par les présentes, autant que de besoin, le bref de N. S. P. le Pape Pie IX, en date du 15 janvier dernier, érigeant le nouveau Diocèse de St. Germain de Rimouski, et qui a déjà été porté à votre connaissance par Sa Grandeur, Monseigneur l'Evêque de Tioa, dans son Mandement du 11 avril dernier.

2^o. Outre St. Joseph, le chaste époux de Marie, qui est le Patron du pays entier, et dont l'Office continuera à être de 1^{re} classe, la fête de St. Germain, Evêque et Confesseur, Titulaire de notre Cathédrale, se célébrera dans tout le Diocèse, le 25^e jour de mai de chaque année, sous le rite de 1^{re} classe avec octave, suivant les rubriques.

3^o. Nous confirmons tous les pouvoirs donnés par écrit aux différents prêtres du Diocèse, pourvu toutefois que ceux qui ne sont pas contenus dans les lettres de mission, Nous soient exhibés pour notre ratification d'ici au 1^{er} août prochain.

4^o. Nous voulons que les Ordonnances tant Synodales que purement Episcopales, aussi bien que toutes les règles de discipline actuellement en vigueur dans l'Archidiocèse de Québec, continuent à être observées dans notre Diocèse, jusqu'à ce qu'il y soit apporté quelque modification par Nous ou par nos successeurs.

5^o. On continuera pareillement, jusqu'à nouvel ordre, à réciter les Litanies de la Ste. Vierge, pour le Souverain Pontife, à la suite de la grand-messe, les dimanches et jours de fête fériés.

Quant à l'oraison pour le Pape, on prendra dorénavant celle qui est marquée dans le Missel *Pro quacunque necessitate*, et qui commence par ces mots : *Deus refugium nostrum*.

6^o. Jusqu'au dimanche de la Trinité inclusivement, après cette oraison pour le Saint-Père, on dira à notre intention, à toutes les messes où la rubrique le permet, celle qui est indiquée *In Anniversario electionis sui consecrationis Episcopii* ; et l'on récitera à haute voix trois *Pater* et trois *Ave*, et l'on répètera trois fois l'invocation : « Sancte Germaine, ora pro nobis, » à la suite des Litanies susdites, les dimanches et jours de fête, afin de demander au Seigneur de bénir notre épiscopat et de le rendre fructueux.

O divine Marie, Mère de Dieu et Reine du Ciel, Vous que nous avons choisie pour notre mère dès notre première enfance, permettez-nous de déposer à vos pieds les prémices de notre ministère pastoral. Nous sommes heureux de l'avoir commencé sous vos auspices, avec ce beau motif qui vous est dédié. Nous nous consacrons à Vous avec notre clergé et notre peuple ; notre plus ardent désir est de Vous faire honorer et aimer de tous ceux qui dépendront de nous. Bénissez le nouvel Evêque et son troupeau ; obtenez de votre adorable Père des grâces abondantes pour le Pasteur et pour ses coopérateurs dans le St. Ministère ; obtenez la persévérance des justes, la conversion des pauvres pécheurs ; ramenez au bercail les brebis qui s'en seraient éloignées ; faites briller les lumières de la Foi aux yeux de celles qui n'appartiennent pas encore à cette bergerie, afin que toutes ne forment bientôt qu'un seul troupeau sous un même pasteur.

Sera notre présent Mandement lu au prône de notre Cathédrale, et de toutes les églises paroissiales, ou chapelles où se fait l'office public, le premier diman-

che ou jour de fête après sa réception, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à l'Evêché de Rimouski, sous notre seing, le sceau du Diocèse, et le contre-seing de notre secrétaire *ad hoc*, ce dix-septième jour de Mai, mil huit cent soixante et sept.

† JEAN, Ev. de St. Germain de Rimouski,

Par Monseigneur, EDMOND LANGEVIN, P. Secrétaire *ad hoc*.

CIRCULAIRE

Au Clergé du nouveau Diocèse de St-Germain de Rimouski.

{ Evêché de Rimouski, 17 mai 1867.

Messieurs et chers Collaborateurs,

Il est donc vrai que je dois vous parler aujourd'hui comme votre premier pasteur ! Au lieu du Prélat bien-aimé sous la direction paternelle duquel vous vous trouviez si heureux de marcher, vous voilà placés sous la conduite d'un pauvre évêque qui est bien loin d'avoir les mêmes titres à votre estime et à votre confiance. Mais, Messieurs, il se présente à vous comme l'Élu du vicaire de Jésus-Christ, avec une mission surnaturelle et divine. Votre foi profonde et ardente vous fera donc oublier l'homme avec toutes ses imperfections et ses défauts, pour ne plus vous laisser envisager que le Pontife, avec son caractère auguste et son autorité sacrée. Sentant vivement toutes ses misères, lui-même n'en sera que plus porté à compenser la faiblesse de ceux qui peuvent manquer ou s'égarer : « qui condoleri possit eis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate. » (Hebr. V., 2.).

Après m'être adressé, dans mon Mandement d'entrée, au Diocèse tout entier, j'éprouve le besoin de m'adresser spécialement à mon clergé, pour lui parler cœur à cœur, pour lui demander son affection, pour lui offrir mon amitié, pour souhaiter que l'évêque de St. Germain de Rimouski et ses prêtres ne fassent tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme : *cor unum et anima una* (Act. IV, 32.). Oui, mes chers Collaborateurs, je ne désire rien plus que de voir s'établir entre nous, non seulement des rapports officiels et nécessaires, mais encore des relations étroites et intimes. Ne craignez donc pas d'importuner votre nouvel Evêque en lui exposant vos vœux, vos projets, vos chagrins, ou vos succès : il sera toujours heureux de vous encourager dans vos travaux, de vous consoler dans vos peines, de vous aider dans vos difficultés.

Comme la fête de St. Germain approche, je crois vous être utile en vous transmettant un supplément à l'*Ordo*, pour toute l'octave.

Dans le Canon, à la Ste. Messe, on dira désormais : *et Antistite nostro Joanne* ; et à la bénédiction du St. Sacrement : *Pontifici nostro Joanni*.

Pour que les Mandements, Lettres pastorales, Circulaires, etc., qui doivent être conservés soigneusement par chaque curé ou missionnaire dans les archives de sa paroisse ou de sa mission, puissent être relisés facilement, il y aura une même pagination pour le tout. Un second exemplaire sera la propriété de chaque curé.

Comme les frais d'établissement du Evêché sont considérables, les prêtres qui auraient entre les mains le montant

feuilleton du Courrier du Canada.

24 Mai, 1867.

La guerre,---Les Milices Canadiennes.

PAR

M. Em. Blain de St. Aubin.

(Suite.)

La première campagne dans laquelle on voit figurer les milices Canadiennes est celle qui fut entreprise, en 1764, contre Pontiac, lequel, à la tête les tribus sauvages de l'Ouest, cherchait à faire disparaître la domination anglaise du Canada. Le général Murray arma lui-même les Canadiens en cette circonstance, et n'eut pas à se repentir de la confiance qu'il avait mise en leur valeur.

L'année 1775 est mémorable dans l'histoire militaire du Canada. Toutes les colonies de l'Amérique du Nord étaient en rupture ouverte avec l'Angleterre. Le contre-coup de cette lutte, qui se termina par la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis, eut un grand retentissement au Canada. Le Gouverneur-Général Carleton appela toute la noblesse aux armes, et malgré les pressantes invitations du Congrès de Philadelphie, la population française resta fidèle au gouvernement anglais. Monseigneur Briand, dans un mandement resté célèbre, exhorta vivement les Canadiens à défendre leur pays, et la voix du Pasteur produisit son effet. La noblesse eut bientôt organisé des troupes volontaires qui se mirent en campagne sous les ordres de M. Picoté de

Belestre, dans l'état major duquel on comptait les de Lotbinière, Hertel de Rouville, de Boucherville, de St. Ours, de la Corne, de la Bruère, de la Montigny, d'Eschambault, de La Madeleine, de Florimont et de Longueville. Parmi la bourgeoisie, on remarquait les Berthier, Hervieux, Moquin, Guicher, Gasson, Campion, Beaubien, Lamarque, Fauriol.

Le 10 juin 1775, M. P. de Belestre reprit sur les Américains le fort St. Jean. A part des noms que je viens de citer, on remarquait encore à cette bataille M. M. de Montesson et de St. Luc, chevaliers de St. Louis, Duchesnay, de Rivarville, de Tonnancour et de Salaberry. Le Gouverneur Carleton remercia publiquement les volontaires canadiens, et sa proclamation, qui existe dans nos archives, est un témoignage indiscutable de la loyauté et de la bravoure de nos ancêtres.

Les gens malintentionnés et poussés par le fanatisme qui ont voulu, à différentes époques et même de nos jours, jeter du louche sur la loyauté des populations Canadiennes-Françaises, auraient bien dû auparavant consulter l'histoire pour modérer leurs injustes transports. Quant à nous, c'est notre devoir, en même temps que notre avantage, de consigner et de redire, de temps à autre, ces beaux traits de la valeur de nos pères, d'abord par reconnaissance et pitié filiale, ensuite pour fermer la bouche aux détracteurs de notre nationalité. Rien n'est aussi brutal qu'un fait, si ce n'est la calomnie répétée avec une diabolique persistance. Etudions notre histoire, et

aux déclamations injustes de nos ennemis, opposons toujours, avec calme, des faits comme ceux que je viens de vous signaler. Tous nos compatriotes Anglais qui ont l'esprit de tolérance et de justice, (et cette catégorie, grâce à Dieu, est nombreuse), se rangeront de notre côté. Du reste, vous avez pu constater, comme moi, un revirement considérable d'opinion à cet égard. J'étais heureux, l'autre jour, de lire, dans le *Times* d'Ortawa du 5 courant, un discours prononcé par l'Hon. Malcolm Cameron, qui déclarait hautement, en face d'un auditoire Anglais, que plusieurs fois le Canada avait été conquis à l'Angleterre par la bravoure des Canadiens. Cet aveu est précieux, et vous voyez, par là, s'il est bon et utile d'étudier l'histoire de notre pays. Pour ma part, toutes les fois que j'aurai l'honneur d'être invité à vous adresser la parole, je croirai bien faire en recueillant ça et là quelques-uns des faits les plus glorieux dans l'histoire de mon pays d'adoption, et en vous les racontant le moins mal que je pourrai.

Malgré la victoire remportée à St. Jean par M. P. de Belestre, le 10 juin 1775, la cause métropolitaine se trouvait presque désespérée. Les troupes Américaines avaient envahi le pays sur plusieurs autres points. Mais Québec restait aux Anglais, et le gouverneur résolut de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité. « On ne sait, dit notre historien Garneau, ce qui étonne le plus dans ce siège, ou de la hardiesse inconsiderée du général Américain Montgomery, ou de la prudence craintive du Gouverneur Anglais Carleton. » Mont-

gomery était bien déterminé à enlever Québec par un coup de main, mais ce n'était pas chose facile de surprendre une place fortifiée et défendue par une garnison vigilante. On était au mois de novembre, et les soldats Américains souffraient de l'hiver auquel ils n'étaient pas habitués. Dans la crainte que le découragement et, à sa suite, les défections, ne vinssent jeter le désordre parmi ses troupes, Montgomery résolut de tenter un suprême effort dans la nuit du 30 au 31 décembre 1775. Je ne vous raconterai pas la lutte, vous en trouverez le récit dans l'*Histoire* de Garneau. Je me contenterai de vous dire que parmi les noms de ceux qui se distinguèrent le plus, et qui furent mentionnés dans la proclamation du Gouverneur Général annonçant la retraite des Américains, et remerciaient les troupes de la garnison, je trouve, en première ligne, quatre noms de Canadiens, Charland, Dumas, Marcoux et Dambourges.

L'évacuation subséquente de Montréal, et définitivement du Canada, sont encore des plaidoyers éloquentes en faveur des Canadiens-Français qui, jusqu'à la paix conclue, 1783, entre l'Angleterre et ses anciennes colonies, restèrent fidèles à la Couronne Anglaise sur tous les champs de bataille.

Pourquoi, me demanderez-vous, au lieu de s'exposer à tant de dangers, les Canadiens n'acceptèrent-ils pas, dès le début, les offres que leur fit d'une manière si pressante, les autres colonies Anglaises d'entrer dans l'union devenue depuis la République américaine ?

La réponse de Garneau à cette ques-

tion est bien propre, selon moi, à faire réfléchir,—surtout dans l'état actuel de la République voisine,—les personnes qui ont des sympathies pour l'annexion du Canada aux Etats-Unis, et sans vouloir émettre d'opinion personnelle à ce sujet, je vous citerai cette réponse : « Il n'y avait pas de sûreté, dit-il, à prendre des engagements avec un peuple en insurrection et dont la cause était loin d'être gagnée ; malgré ses promesses, il n'était pas prudent de se fier à un congrès Anglais et protestant qui venait de faire de vives remontrances à l'Angleterre sur la protection qu'elle semblait accorder à leurs lois, à leurs institutions et à leurs autels ; enfin, la loyauté faisait un devoir aux Canadiens de rester fidèles à leur prince, et leur nationalité aurait couru de plus grands dangers avec une République Anglo-Américaine qu'avec une monarchie Européenne. » (Garneau, *Histoire du Canada*, édition de 1859, Vol. III, page 19. *)

Vous avez tous lu le récit de la guerre de 1812-1813, et je n'ai pas besoin de vous rappeler ici le bon rôle que jouèrent, dans cette campagne, les volontaires Anglo-Canadiens, sous les ordres de leurs chefs Daily, Harvey, Pearson, et autres. Au commencement de l'année 1812, les Etats-Unis entrèrent en pleines hostilités

(*) Les sympathies de Garneau pour les Etats-Unis sont bien connues. Il serait intéressant de savoir à quel point il se sentait attiré par le passage de son *Histoire* s'applique à la portion actuelle des Etats-Unis. En tout cas, ces lignes sont une nouvelle preuve de la profondeur des vues de notre *Historien National*.—B. B. de St. A.

contre leur ancienne métropole. De plus, un désir secret de venger leurs échecs de 1775-1780 en Canada les animait contre nous. Heureusement, le Gouverneur choisit alors par l'Angleterre suit gagner toutes les sympathies des Canadiens.

Au commencement de 1812, Sir Geo. Prevost fit un appel aux armes, et le 23 mai de la même année fut incorporée la milice d'élite dont un bataillon était sous le commandement de M. Louis de Salaberry. Le 29 juin, la guerre fut formellement déclarée, et les hostilités se continuèrent, avec des chances diverses de revers et de succès, jusqu'au mois d'Octobre 1813. Le 27 de ce mois, en lieu la bataille de Chateaugay. Vous en connaissez les détails émouvants, mais il ne sera point mal à propos de vous rappeler ici par quel trait de génie,—c'est le seul mot qui rende bien ma pensée,—le colonel de Salaberry, à la tête de 300 à 400 *Canadiens du pays*, sut battre et forcer à la retraite une armée de 7,000 à 8,000 Américains. Il y a quatre ou cinq ans, M. M. A. de Salaberry, adjudant-général de Milice pour le Bas-Canada, voulut bien, sur la recommandation de l'Hon. M. Chauveau, surintendant de l'Instruction publique, me permettre de faire des recherches dans quelques-uns de ses papiers de famille, et j'y trouvai de précieux renseignements sur l'histoire du Canada au commencement de ce siècle. Je rédigeai des notes, qu'on pourrait consulter au Bureau de l'Éducation, dont elles sont la propriété.

(à Continuer.)

de quelques composantes, sont priés de vouloir bien ne le faire parvenir au plus vite.

Agréez, Messieurs, l'expression sincère de mes sentiments les plus affectueux.

+ JEAN, Evêque
de St. Germain de Rimouski.

CANADA:

QUEBEC, 24 MAI 1867.

M. Cartier a été, à son arrivée en Canada, l'objet des plus flatteuses démonstrations. A St. Hyacinthe, à Montréal, à Arthabaska, à Acton, à St. Jean, etc., les populations sont accourues à sa rencontre et lui ont fait l'accueil le plus enthousiaste.

Ces ovations s'adressent surtout à M. Cartier comme homme politique et, comme telles, elles sont la meilleure réponse possible aux calomnies, aux insultes, aux injures que les roquets de la démocratie n'ont cessé, depuis deux ans, de vomir contre lui.

Nous voyons dans ces ovations la preuve palpable que la pièce montée par la presse démocratique pour perdre dans l'estime de leurs compatriotes M. Cartier et les membres du parti libéral-conservateur n'a pas réussi.

La presse démocratique-annexionniste, se contrainant hypocritement du manteau du patriotisme, représentait récemment encore M. Cartier comme un vil renégat, disposé à vendre son pays pour un parchemin, et ses amis politiques comme des traîtres prêts à trahir leur nationalité pour les faveurs du pouvoir. Nous lisons dans une des adresses présentées à M. Cartier :

"Vous partiez, Monsieur, chargé de la mission pleine de responsabilité d'obtenir des Autorités Impériales une constitution adaptée à nos besoins et à notre caractère comme peuple. Nous savons quelle influence prépondérante vous avez exercée dans les conseils d'après les sorties nos destinées : nous avons appris les témoignages de considération qui vous ont été prodigués dans la mère-patrie, et notre amour-propre national en a été flatté. Vous compatriotes s'honorent de vos talents distingués ; ils s'enorgueillissent de vos succès ; ils savent apprécier votre énergie et votre désintéressement personnel ; et ils saluent en vous un Canadien-Français dont la place est marquée dans les annales de notre histoire au premier rang parmi nos hommes d'Etat."

Cette adresse est signée par deux évêques, dix-huit prêtres et quelques centaines de laïques.

Nous lisons dans une autre adresse signée par plusieurs membres du clergé :

"Nous soussignés, citoyens de St. Jean, C. E., saisissons cette occasion pour vous féliciter, vous et vos confrères, sur votre heureux retour au Canada, et sur l'insigne succès qui a couronné votre mission auprès de la mère-patrie. Nous espérons que vous vivrez encore plusieurs années, pour être témoin de l'heureux résultat de vos labeurs, et comme chef et Représentant du Bas-Canada, perfectionner la grande entreprise de la Confédération."

Le Pays et sa séquelle peuvent maintenant crier tant qu'ils voudront sur les toits que M. Cartier et ses amis politiques sont des traîtres, qu'ils ont compromis, sacrifié à la fois l'Eglise et l'Etat ; ils ne feront plus de dupes, parce que les gens les plus bornés, ceux qui ne savent pas même le premier mot de la nouvelle constitution, pourront toujours faire cette réflexion : Les feuilles démocrates, et les canadiens-yankéifiés de la trempe des Fréchette et des Cadieux disent que nous sommes trahis et vendus ; ce sont de lâches calomniateurs, de misérables intrigants, de méprisables envieux, car si M. Cartier et ses partisans politiques étaient réellement des traîtres, nous ne verrions pas des évêques et des prêtres déclarer publiquement qu'ils ont confiance en eux et donner leur adhésion à la grande œuvre qu'ils viennent de parachever.

Nous avons annoncé, mercredi, que la proclamation royale promulguant la nouvelle constitution avait dû être publiée samedi dernier en Angleterre. La Minerve, qui avait également annoncé cette nouvelle, la contredit. "Il paraît, dit notre confrère montréalais, que le Nouveau-Brunswick a demandé un retard d'une semaine, pour avoir le temps de modifier la liste de ses sénateurs. Par suite, la proclamation ne se fera que samedi prochain (demain). Dans tous les cas, rien ne nous annonce que la loi de la confédération ait été publiée."

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé dans les deux Chambres du parlement, actuellement en session, qu'il avait intention de présenter un projet de loi pourvoyant à ce que le même homme politique ne puisse être à la fois membre du parlement fédéral et membre du parlement local.

Finances du Nouveau-Brunswick.

La situation financière du Nouveau-Brunswick est excellente, comme le prouvent les chiffres suivants : Pendant l'année 1866, les dépenses de cette province se sont élevées à \$1,314,142 et ses

recettes, à \$1,373,255 ; ce qui donne un excédant de revenus de \$59,113.

Encore les fénians.

Il est bruit aux Etats-Unis que les hordes féniennes vont tenter prochainement une nouvelle incursion en Canada.

Une dépêche du dernier bulletin télégraphique des Etats-Unis confirme en ces termes cette rumeur. Voici cette dépêche :

New-York, 23 mai.

Les fénians sont sur le point d'entrer de nouveau en campagne pour envahir le Canada. Un message a été envoyé à tous les cercles centraux pour appeler les fénians aux armes ; 30,000 hommes doivent être concentrés d'ici à un mois sur les frontières.

L'armée sera commandée par le général Spear.

L'hon. John Morrissey (le boxeur-sénateur) est allé à Troy pour s'aboucher avec les Fénians ; on croit qu'il est autorisé à leur donner l'assurance que le gouvernement n'interviendra pas."

Fête de la Reine.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de la Reine. Conformément à la proclamation du procureur, la plupart des magasins de la Basse-ville et de la Haute-ville sont fermés.

A midi, si le temps le permet (ce qui est douteux) il y aura sur les plaines d'Abraham une grande revue des troupes régulières et volontaires.

Un grand banquet a été donné mercredi à M. Galt par les citoyens de Lennoxville. Parmi les personnalités politiques présentes, on remarquait M. Cartier, MM. Sanborn, Ferrier et Moore, conseillers-législatifs ; MM. Knight, Rose Webb, Shanley, député's.

M. Galt et M. Carjier, en répondant aux saluts qui leur ont été portés, ont parlé assez longuement de la nouvelle constitution et des avantages que les Etats de la future confédération en retireraient.

Ecole-Normale-Laval.

Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Thomas-Aimé Chandonnet, cédant professeur de philosophie à l'Université-Laval et actuellement à Rome, a été nommé Principal à l'Ecole Normale-Laval. Le gouvernement ne pouvait assurément faire un meilleur choix.

Université-Laval.

Nous lisons dans le *Mercury* d'hier soir :

"Le Dr. Sewell a été, hier soir, réélu par le conseil universitaire doyen de la faculté de médecine, charge qu'il occupe depuis quatre ans."

"Nous regrettons d'apprendre qu'à la même séance, M. Langlois, un des professeurs de droit, a donné sa démission pour raison de mauvaise santé."

Nouvelles religieuses.

Mgr. Guignes, évêque d'Outaouais, a laissé mercredi sa ville épiscopale pour se rendre à Rome. Avant son départ, la société St. Jean-Baptiste lui a présenté une adresse d'adieu pleine des plus beaux sentiments.

Nous annonçons, il y a quelques jours, qu'un mouvement insurrectionnel commençait à se faire sentir sérieusement dans certaines parties de l'Espagne. Les dernières dépêches par le câble intercontinental confirment cette nouvelle, et disent que les troubles prennent une extension de plus en plus alarmante. On craint même que le gouvernement ne soit prochainement en proie à une crise politique.

Publication.

Nous accusons réception d'un nouvel ouvrage didactique qui vient de sortir des presses de M. Darveau sous le titre de *Traité d'analyse grammaticale, d'analyse logique et de ponctuation*, par Napoléon Lacasse, professeur à l'Ecole Normale-Laval.

Nous dirons quelques mots de cet ouvrage sur notre prochain numéro.

Le sénat fédéral.

Nous lisons dans la *Minerve* : Beaucoup de rumeurs ont circulé sur la nomination de Sénateurs, dont les noms ont été transmis à Londres il y a une semaine. La place de Sénateur sera honorable, d'influence et d'honneur, en même temps que très-importante pour le pays. On ne doit donc pas s'étonner si un grand intérêt, autre que celui de la curiosité, se rattache à ces nominations. Dans peu de jours, tous les doutes seront éclaircis par la proclamation de la Reine dont le texte même va promptement traverser l'Atlantique. Mais en attendant, les pourparlers poursuivent leurs cours.

Le gouvernement, par une résolution du projet de Québec, s'était lié, du moins implicitement, à choisir les Sénateurs parmi les membres actuels du Conseil Législatif, en tenant compte de la position et de la force respective des partis politiques.

Nous croyons que ces promesses ont été fidèlement exécutées.

D'après la nouvelle organisation, il devra y avoir vingt quatre sénateurs pour le Bas-Canada, chaque division devant avoir un représentant, tel qu'à présent.

Mais aujourd'hui le Conseil Législatif se compose de trente-et-un membres : vingt-quatre élus et sept nommés à vie. Voici les noms de ces derniers : les honorables Sir Narcisse Belleau, Leslie, Wilson, Ferrier, Panet, Moore et Armstrong.

Ceux-ci ne représentent aucune division en particulier, et se trouvent à former un surplus dans la nouvelle organisation.

On a laissé de côté un égal nombre de leurs collègues élus, pour leur faire place dans un nombre égal de divisions électorales.

Les conseillers nommés à vie paraissent avoir ses droits plus grands à cette nomination, et sans doute, leurs noms ont dû être l'objet d'une faveur spéciale de la part du gouvernement. Ces droits néanmoins, ne sont pas imprescriptibles. Ils ont été nommés à vie membres du Conseil Législatif pour le Parlement du Canada-Uni. Ce Parlement cessant d'exister, leurs droits se trouvent à perdre toute leur valeur.

C'est ce qui expliquerait la conduite du gouvernement si quelques uns d'entre eux avaient à souffrir, en compagnie de leurs collègues élus, les exigences d'une loi contre laquelle il n'y a pas à revenir.

Il y a sept Conseillers Législatifs dont les noms ne pouvaient trouver place sur la liste des sénateurs. On le savait d'avance, et il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Sur ce nombre de membres dont l'élection n'a pas été suivie d'une nomination à vie, il y a des conservateurs et des libéraux ; il y a des conseillers qui ont voté pour la confédération, et d'autres qui ont voté contre la mesure. Nous avons même lieu de croire que le ministère a pris pour règle, en cette matière, la force respective des partis, et qu'il l'a appliquée dans ces exclusions nécessaires.

En un mot, les nominations ont été faites d'après les principes qui ont présidé aux élections des membres de la Chambre Haute.

Les nominations ne sont pas encore faites pour le Conseil législatif de la Province de Québec. Cette tâche est laissée au gouvernement local. Par conséquent, il serait oiseux de commenter, tellement à l'avance, les principes qui présideront à ces nominations. Mais ce que nous pouvons dire dès maintenant, c'est que des sièges seront offerts, dans cette chambre, aux Conseillers législatifs actuels qui, par la nature même de la nouvelle constitution, n'ont pu être admis à faire partie du Sénat.

Une autre compensation qu'il sera possible de leur offrir, c'est de leur promettre de l'avancement aussitôt que l'occasion s'en présentera.

De cette manière, on devra dire que le gouvernement a tenu toutes ses promesses, non seulement en conformité avec l'esprit des délibérations, mais d'après la lettre même des résolutions du Parlement canadien.

Les Commerçants de Québec à l'hon. M. Cartier.

Québec, 18 mai 1867.

Hon. GEO. E. CARTIER,
Procureur-Général, etc.

Cher Monsieur, — L'adresse ci-incluse a été préparée pour vous être présentée, le jour de votre arrivée ici, mais apprenant que vous vous proposiez de partir pour Montréal par un train spécial, au moment où le steamer touchait le quai, nous avons été privés du plaisir de vous la présenter personnellement. Elle portait un grand nombre d'autres signatures, sur des feuilles détachées, que j'ai détenues en ma possession, pour vous les expédier par la maille selon le désir de tous. En recevant votre réponse, je les ferai insérer ensemble dans les journaux de notre ville.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Avec respect,
T. H. GRANT.

Victoria Chambers,
Rue St. Pierre.

Québec, 17 mai 1867.

A l'hon. G. E. CARTIER, Procureur-Général pour le Bas-Canada.

Monsieur, — Nous, marchands soussignés de Québec, profitons de cette circonstance, pour vous féliciter sur votre heureux retour dans la vieille et loyale ville de Québec, et dans votre patrie.

Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction l'heureux résultat de votre mission, et de celle de vos co-délégués, en Angleterre. Nous envisageons l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, comme un moyen de promouvoir la bonne entente et les sujets de Sa Majesté, dans l'Amérique du Nord, en même temps qu'elle produira parmi nous un commerce intercolonial avantageux et considérable.

Le développement des riches et nombreuses ressources de la confédération, est une affaire d'une très-grande importance pour le bien-être futur du pays, et nous sommes assurés que vos bons services et votre énergie si connue seront toujours employés à supporter toute mesure tendant à accroître la prospérité et le bien-être du peuple de la nouvelle province de Québec.

Avec beaucoup d'estime,
Nous sommes, Monsieur,
Vos très-obéissants serviteurs,

Henry Fry, Prés. du B. de C.
Edward Burstell,
H. W. Scott,
D. C. Thomson,
T. H. Dunn,
A. Fraser,
Wm. Crawford et fils,
Alfred Falkenberg,
Consul suédois et Norvégien,
David D. Young,
William Rae,
Ed. Glackmeyer,
F. N. Gingsas,
T. H. Grant,
A. LeMoine,
John Laird,
Archer, Ledue et Cie.,
R. Henry Wurtelle,
Wm. Withall,
J. B. Renaud,
Isaac Gaudry,
Matthew G. Mountain,
John Young,
John Ross,
Lane, Gibb et Cie.,
Chiriac et Beaudet,
J. B. Piquet,
John Anderson et Cie.,
Et environ 200 autres.

Réponse aux marchands de Québec :

Messieurs, — Permettez-moi de vous offrir mes plus sincères remerciements pour la bienveillante et flatteuse adresse dont vous m'avez honoré, pour me féliciter de mon heureux arrivée dans la chère vieille cité de Québec, et dans mon pays natal.

Après mon arrivée à Québec, je devais immédiatement partir pour Montréal, et je regrette profondément, qu'en conséquence de mon trop court séjour au milieu de vous, j'ai été privé de l'honneur et du plaisir de vous

offrir personnellement mes remerciements pour votre obligeance. Mes co-délégués en Angleterre vont, j'en suis certain, ressentir autant de plaisir que j'en ressens moi-même d'entendre dire, que vous avez reçu avec satisfaction le résultat de notre mission ; et vous pouvez être assurés que l'Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, ne manquera pas de promouvoir la bonne entente et les relations intimes et amicales entre tous les sujets de Sa Majesté dans la nouvelle confédération, non plus que de faire prospérer parmi eux, un commerce considérable, important, et salulaire.

Le commerce est l'agent par lequel une nation devient prospère, heureuse et réellement grande, et le commerce étranger du nouveau Canada va acquérir un important développement par la possession de ports de mer à nous, accessibles à tous les vaisseaux en tout temps de l'année, et avec lesquels l'intérieur du pays sera mis en communication par le moyen du chemin de fer intercolonial.

Il n'y a aucun doute que le développement de nos nombreuses et riches ressources est une matière de la plus haute importance pour le bien-être futur de la confédération ; et vous pouvez être assurés, qu'en tout temps, je serai prêt à appuyer, et à faire tout en mon pouvoir pour favoriser l'adoption de toute mesure tendant à accroître la prospérité et le bien-être du peuple de la nouvelle Province de Québec.

Avec beaucoup de respect et d'estime, etc.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,
Votre très-hum. servt.,

G. E. CARTIER.

Montréal, mardi, 21 mai, 1867.

Les syndics de l'Hôpital de Marine ont cru devoir présenter une adresse au Révérend M. J. B. Z. Bolduc, chapelain de l'Établissement, à l'occasion de sa séparation d'avec eux pour prendre de nouvelles fonctions à l'Archevêché. Le zèle et le dévouement constants de M. Bolduc, ainsi que la cordialité qui a toujours régné dans ses rapports avec les Directeurs pendant l'espace de treize années, lui ont conquis l'estime et l'affection de tous ceux qui ont en quelques relations avec lui. Voici cette adresse, avec la réponse de M. Bolduc :

"Au révérend J. B. Bolduc, chapelain catholique de l'Hôpital de la Marine et des Emigrés de Québec."

Monsieur, — Nous, les soussignés, syndics de l'Hôpital de la Marine et des Emigrés de Québec, avons appris avec un extrême regret, que votre départ de la cure de Saint-Roch va bientôt mettre fin aux relations qui depuis si longtemps existaient entre nous.

Tout en vous félicitant sur ce qu'il a plu à vos supérieurs de vous appeler à des fonctions plus importantes, nous ne pouvons cesser de vous témoigner que votre départ sera vivement senti par les officiers de l'Institution, mais surtout par ceux de nos malades qui étaient confiés à votre sollicitude, et parmi lesquels vous avez, avec non moins de bonté que de courage et de zèle, exercé pendant treize ans les fonctions de votre ministère.

Nous saisissons avec empressement cette occasion pour vous témoigner de la bonne entente qui n'a cessé d'un instant de régner entre vous et M. le chapelain protestant, et qui a contribué si puissamment à maintenir l'harmonie et la paix dans l'hôpital.

Permettez-nous de vous offrir nos plus sincères remerciements pour l'urbanité et la cordialité que vous avez toujours déployées dans vos relations avec la Commission. Puissez-vous longtemps encore jouir encore d'une santé qui vous permette de remplir, avec l'habileté qui vous caractérise, les importantes fonctions qui bientôt vous seront dévolues.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos dévoués serviteurs.

Jos. A. SWELL, M. D.

Président du Bureau.

A. C. BUCHANAN,

Syndic.

OL. ROBITAILLE, M. D.

Syndic.

Québec, 1er mai 1867.

RÉPONSE.

Québec, le 8 mai 1867.

Messieurs les commissaires de l'Hôpital de la Marine et des Emigrés.

Messieurs,

J'ai reçu avec un extrême plaisir la bienveillante adresse que vous a dictée la grande bonté que vous avez toujours eue pour moi.

J'y ai été très-sensible et je la regarde comme la meilleure preuve de la bonne entente et de la sympathie qui ont toujours régné entre vous et moi pendant les treize années que j'ai été chargé de desservir l'Hôpital confié à vos soins.

Je manquerais au devoir de la reconnaissance si je ne vous exprimais pas d'une manière toute spéciale les sentiments de cette vertu pour la générosité avec laquelle vous avez invariablement acquiescé aux demandes que j'ai eu devoir vous faire, tant pour le bien des patients que pour l'ornement de la chapelle.

Vous me félicitez sur la paix profonde qui n'a jamais cessé d'exister entre vous, les officiers de cette institution et moi-même. Le bonheur de cette paix, Messieurs, est dû à votre bonne administration, à votre extrême obligeance et aux vus larges qui servent de guide à votre conduite.

Permettez-moi, messieurs, non-seulement de vous offrir les sentiments de ma plus vive gratitude, mais encore mes bons souhaits pour vous-mêmes et mes plus ferventes prières pour que la divine providence vous conserve longtemps pour le bonheur de ceux qui vous aident dans l'administration de ce bel établissement.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-dévoilé serviteur,

"J. B. Z. Bolduc."

Adresse présentée au Capitaine Simard, commandant le vapeur l'Advance, pendant son voyage à Rimouski.

Au capitaine Simard, commandant le vapeur provincial l'Advance.

Capitaine,

Placés depuis quatre jours sous vos bons soins et sous votre vigilance, nous ne pouvons nous séparer de vous, sans au moins vous ex-

primer toute notre reconnaissance pour l'exquise courtoisie que vous n'avez cessé de nous témoigner, pendant le cours de ce voyage. Nous ne mentionnons pas toute la confiance que nous mettons en vos talents pratiques de marins, le gouvernement, meilleur juge que nous, les a déjà reconnus en plus d'une circonstance ; mais nous vous remercions de votre politesse et de votre urbanité, et nous faisons des vœux pour votre prospérité et votre bonheur.

"E. J. év. de Kingston ; C. F. Cazeau, ptre., M. E. Méthot, ptre., S. S. Q., F. X. Plamondon, ptre., F. M. Fournier, ptre., P. N. Thivierge, ptre., P. S. Vallée, ptre., S. P. Poir, Geo. L. Lemoine, ptre., J. B. Perras, ptre., J. B. Blouin, ptre., A. Audet, ptre., Ath. Le-page, ptre., L. A. Casgrain, ptre., U. J. Tessier, P. C. L., F. X. Toussaint, Narcisse C. Faucher, T. V. Martin, M. B. L., Frs. Parent, Faucher de St. Maurice.

"A bord du bateau à vapeur l'Advance, le 17 mai 1867."

Réponse du capitaine Simard.

"Monseigneur,

Révérends messieurs et messieurs,

Plén de reconnaissance pour l'adresse vraiment flatteuse que vous avez eu la bonté de me présenter, je vous remercie bien sincèrement d'une appréciation aussi aimable et aussi distinguée de mes humbles services.

Dans mes efforts pour remplir mon devoir, j'ai rencontré de la part de Votre Grandeur et des autres messieurs, passagers à bord, une bonté et une indulgence qui m'ont rendu ce devoir aussi facile qu'agréable ; et je puis dire que ce voyage comptera toujours parmi les plus heureux de ma vie.

"A bord de l'Advance, le 17 mai 1867."

Nécrologie.

La *Minerve* consacre les quelques lignes suivantes à la mémoire d'un bon catholique et d'un bon canadien qui est mort ces jours derniers à Montréal et qui était bien connu à Québec, où il avait longtemps résidé :

"Montréal vient de perdre un de ses meilleurs citoyens dans la personne de M. Jacques Normand, maître Charpentier, décédé hier à 5h. A. M. à l'âge de 71 ans."

Par son travail assidu, par son activité et son génie, M. Normand, quoique sans éducation, avait mérité le nom de premier Charpentier du Canada. Les ouvrages qu'il a exécutés au pont Victoria, aux quais de St. Lambert, de Montréal, de Québec et dans d'autres parties du pays, ont excité l'admiration des premiers ingénieurs. Mais s'il fut grand par ses talents, il le fut encore plus par ses vertus. Sa probité exemplaire et ses manières polies et affables lui ont gagné l'estime de tous ceux qui sont venus en contact avec lui ; sa charité et la noblesse de son cœur étaient tellement connues qu'à Québec, on l'avait surnommé cœur d'or. Bon père, bon époux, bon frère, bon citoyen, il possédait enfin toutes les vertus du vrai chrétien. Requiescat in pace."

NOUVELLES AMÉRICAINES.

(par voie télégraphique.)

Cap Vincent, 22 Mai.

Le steamer *Wisconsin*, parti hier soir vers 11 heures, a pris en feu, lorsqu'il était au bout de l'Isle Grenadier, à environ deux milles de la terre ferme. Le capitaine a de suite dirigé le vaisseau vers le rivage, et s'est occupé de sauver les passagers. Le vaisseau est entièrement perdu. Il y avait à bord environ 70 passagers. On ne peut encore s'assurer combien de personnes sont périées, à cause de la grande confusion que cet accident a causée ; mais on a trouvé sept corps. Parmi ceux que l'on n'a pas encore trouvés doivent être les corps de 9 ou 10 personnes du Haut-Canada. On pense que 30 personnes environ sont périées. Parmi les morts se trouvent les deux ingénieurs du bateau.

Memphis, 21 mai.

Le paquebot *Albert Pierce*, avec un chargement de 600 tonneaux, a été détruit par le feu hier matin, près du Lac Providence. Le bateau était évalué à \$30,000.

New-York, 21 mai.

La correspondance au *Herald* dit qu'à Vera Cruz la fièvre jaune fait des ravages épouvantables, et qu'il meurt environ 50 personnes chaque jour.

On a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre écrite par un estimable jeune homme de Montréal, engagé depuis quelques semaines dans les Zouaves Pontificaux :

Rome, 15 avril 1867.

Vendredi le 12, anniversaire de la rentrée du Pape de Gaëte, nous avons en une magnifique revue : elle a commencé à trois heures. Nous sommes allés au camp Patorio, environ 5 ou 6 mille hommes de toutes les armes. La troupe était sur trois lignes. A 4 heures, le général Kautler a passé la revue : vers 6 heures, le Pape est venu donner la bénédiction. Cela a été d'un effet surprenant : nous étions genou à terre quand le St. Père, d'une voix forte, a prononcé la bénédiction. Nous étions sur la seconde ligne, à plus de 400 mètres, et nous entendions distinctement toutes les syllabes de la bénédiction. Le défilé a eu lieu ensuite et a très bien réussi. Le Pape a été acclamé par le peuple avec frénésie avec toutes espèces de cris : "Vive le Pontife-roi !" "Vive le successeur de St. Pierre !" on a remarqué surtout un solo de "evviva la gloria del Vaticano," cité par un homme du peuple. Le Pape est ensuite rentré à 9 heures pour voir les illuminations qui ont été très belles. Malheureusement pour nous, nous avons été consignés jusqu'à 9 heures. Nous avions jusqu'à 11 heures pour voir les illuminations : elles étaient magnifiques.

Cette semaine, nous aurons aussi beaucoup de service : sur la place St. Pierre, jeudi et dimanche, nous recevrons la grande bénédiction ; les postes seront doublés ; j'espère cependant que je pourrai voir les fêtes d'assez près. Hier je n'ai eu que la messe ; j'étais de plan chez le général Zappi jusqu'à 10 heures ; la bénédiction des ramoneux avait eu lieu ; j'ai entendu cependant le mélo-

dieux *Benedictus* chanté par la chapelle Papale. Mustapha est encore à Rome, il chantait hier à St. Pierre. — (L'Ordre.)

La princesse de Galles.

Nous trouvons dans le *Movement* des renseignements d'une parfaite exactitude sur l'état de la princesse de Galles.

A en juger par la physionomie de la future reine d'Angleterre, quand la maladie lui laisse quelque répit, on ne croirait pas qu'elle soit indisposée. Elle a le bon visage ; ses traits n'ont pas changé, sa figure n'a pas maigri ; aucun organe essentiel n'est attaqué. Son mal est tout entier dans un violent rhumatisme articulaire au genou ; les douleurs névralgiques qu'il provoque sont poignantes et durent des heures consécutives.

Le matin, vers dix heures, la princesse se lève pour se faire transporter sur un sofa, où elle passe toute sa journée, quand on ne lui fait pas la lecture, elle s'entretient avec les personnes de son entourage.

Dans la nuit, son sommeil est souvent interrompu par la souffrance. La maladie ne peut céder qu'à la suite du temps ; on craint qu'elle ne dure encore au moins six mois ; d'ici à cette époque il ne peut être question de voyage.

Mercredi, la princesse a fait distribuer, par ses médecins, un grand nombre de livres et de jouets aux petits enfants qui sont allés dans les hôpitaux de Saint-George et de Saint-Bartholémy. L'habitude de dire que les petits malades les ont reçus avec des cris de joie, et que bien des vœux ont été faits par eux pour voir la bonne princesse revenir à la santé.

FAITS-DIVERS.

— Monseigneur Horan est parti mercredi soir pour s'en retourner à Kingston.

Remis au 25 juin 1867.

GRAND CONCERT CATHOLIQUE

BIENFAISANCE DE L'AMERIQUE DU NORD,

AURA LIEU LE 25 JUIN 1867,

KANKAKEE, ILLINOIS,

SOUS L'AUTORITE DU

GOVERNEMENT ET DU CLERGE GATHOLIQUE.

Pour le Bénéfice de deux Eglises Catholiques, l'éducation d'enfants orphelins et l'érection d'écoles, en opposition aux écoles protestantes du Père Chiniquy.

LA MUSIQUE SERA SPLENDIDE.

Après le Concert, la Compagnie fera un cadeau de \$108,000 aux propriétaires de billets d'admission, présents ou non. Trois personnes seront choisies par le public librement et procéderont à la distribution des cadeaux, de la manière qu'elles jugeront être la plus honnête, la plus juste et la plus équitable.

14,000 Cadeaux, évalués à \$108,000 seront présents, y inclus \$15,000 en Greenbacks.

NOMBRE DE BILLETS EMANES, 108,000. PRIX, \$1 CHAQUE.

Un billet bon sur presque chaque cinq.

1 cadeau en Greenbacks.....	\$10,000
1 do do.....	5,000
1 do 1 maison en briques.....	16,000
1 do 1 maison à 2 étages à Kankakee, Ill.....	6,200
1 do 1 maison à 2 étages, East Avenue, Kankakee, Ill.....	4,000
1 do 1 maison et un lot, East Avenue, Kankakee, Ill.....	3,450
1 do 1 maison, grange et lot, à Kankakee, Ill.....	3,405
6 do 6 Pianos.....	3,200
1 do 16 lots, 1 maison et étable, à Kankakee, Ill.....	2,700
1 do 1 lot, maison et magasin, dans Court Street, Kankakee, Ill.....	2,600
1 do 1 lot, maison, Court St. à Kankakee, Ill.....	2,600
1 do 1 do do.....	2,000
1 do 10 lots à Blue Island, Ill.....	2,000
1 do 7 do do.....	1,400
2 do 2 tables de billard évaluées à \$500 chaque.....	1,200
1 do 2 élégantes juments, buggy et harnais.....	875
1 do 2 lots avec maison dans Kankakee, Ill.....	1,800
1 do 4 lots, Kankakee, Ill.....	950
1 do 2 mulets évalués à.....	500
1 do 3 lots dans Kankakee, Ill.....	600
1 do 4 lots avec maison, Kankakee, Ill.....	400
34 do 34 lots dans Kankakee, Ill.....	6,800
1 do 1200 chaque.....	200
1 do 160 acres de terre à Ste. Anne, Ill.....	6,000
6 do 6 montres en or.....	400
1 do 1 buggy à ressorts.....	100
1 do 1 harnais (simple).....	50
1 do 1 pistolet (revolver).....	25
2000 do en livres utiles et de valeur.....	2,000
300 do 300 montres en argent.....	3,000
4 do 4 machines à coudre.....	400
50 do en anneaux (joncs) en or.....	275
2500 do en services en argent, cuillères fourchettes, huiliers etc, etc.....	6,050

14 Novembre 1866.

GRAND CONCERT

de présents de l'Amérique du Nord.

AGENT POUR QUEBEC.

OFFICE DU PERCEPTEUR, REVENU INTERNE DES E U DES SIXIEME DISTRICT ILLINOIS.

Je certifie par les présentes, que ce qui précède est une vraie copie de la permission accordée par le Commissaire du Revenu Interne, pour les fins y mentionnées.

Donné sous mon sceau, à Napierville, le 30 Juillet, 1866.

LEWIS ELLSWORTH.

Percepteur du Sixième District des Illinois

Le porteur,

LEGER BROUSSEAU,

est par les présentes nommé

AGENT

du GRAND CONCERT de Présents de l'Amérique du Nord.

JOHN B. L. LEMOINE,

Principal Agent.

COMPAGNIE

DE

MACHINES A COUDRE

DE

QUALITE SUPERIEURE.

Bureau principal, 616 Broadway,

New-York.

GRANDE AMELIORATION dans les machines à coudre.—Broches de première qualité, machine à coudre se mouvant par une manivelle. On la voit ainsi se mouvoir sans bruit. Son mouvement est si positif, elle n'est pas sujette à se dégrader. C'est la meilleure machine pour les familles. Nous recommandons notre nouvelle machine manufacturée, approuvée aux Tailleurs et Cordonniers. On a besoin d'agents, auxquels on donnera un discount libéral. Pas de coujgnations.

Avis au Commerce.

NOUS engageons vivement les personnes ayant des relations avec MARSEILLE à s'abonner à la REVUE COMMERCIALE ET MARITIME qui est publiée dans cette ville depuis SIX ANS en paraissant tous les SAMEDIS.

Par la quantité et l'exactitude de ses renseignements ce journal justifie pleinement la faveur dont il jouit auprès du commerce.

L'abonnement est de 18 francs par an pour le Canada. Envoi de spécimen sur demande adressée à M. LEGER BROUSSEAU se chargera de prendre des abonnements pour ce journal.

Québec, 28 Décembre 1866. 81

CARTES A JOUER de tous les goûts, avec boîte ou sans boîtes.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

2000 do en boucles d'oreilles, épinglettes, etc..... 6,000

7089 do en anneaux, épinglettes pour messieurs, crayons, etc..... 6,425

Total.....\$108,000

Les cadeaux seront tirés au sort par le comité de trois choisis comme susdit, qui, étant mis sous serment, agira sous la direction du Directeur, et selon le nombre de Billets vendus, et à sa direction. Le tirage au sort se fera d'une manière juste, honnête et équitable. Toutes les personnes intéressées recevront une liste des Billets gagnant aussitôt après le tirage, au sort. Des personnes ayant en leur possession des Billets heureux, devront nous les expédier immédiatement, accompagnés de direction pour l'envoi de l'argent et autres effets leur appartenant. Les titres des propriétés sont parfaits. Il y a des Billets à vendre dans toutes les villes ou places importantes des Etats-Unis et des Canadas. Bureau principal à Kankakee, Illinois, d'où les Billets seront expédiés aussitôt après la réception du prix, et une estampille de 3 cents pour affranchir.

Adressez à JOHN B. L. LEMOINE, Boîte 835, Bureau de Poste, Montréal.

On au Rev. Aug. Marchand, curé, ou au No. 1, Rue Ste. Thérèse, Montréal.

On a besoin d'un grand nombre d'AGENTS actifs et responsables. Une PRIME DE CEN\$ DOLLARS sera donnée à celui des Agents qui rendra le plus grand nombre de Billets.

Chaque catholique devrait se faire un devoir de se constituer notre agent spécial et former des Clubs, dans le sein même de sa famille.

ON DONNERA

5 Billets à une même adresse.....\$ 4.50

10 " " "..... 9.00

20 " " "..... 17.00

30 " " "..... 26.00

40 " " "..... 35.00

50 " " "..... 43.50

100 " " "..... 85.00

Dans chaque cas, envoyez le nom de chaque souscripteur, et l'adresse de son Bureau de Poste, le comté et l'Etat, écrits très-distinctement, ainsi que le nombre de billets achetés, afin que l'on puisse l'enregistrer dans le livre tenu à cet effet. \$4,000 seront donnés pour la construction d'une Eglise à Kankakee, Illinois; \$1,000 pour une Eglise à Chicago; et le reste des profits pour la construction d'un couvent et d'écoles catholiques.

LEMOINE, LUSIGNAN & CIE.

HON. LOUIS FRANCHÈRE, Caissier,

JOHN B. L. LEMOINE, DIRECTEUR.

Boîte 835, Bureau de Poste, Montréal.

BUREAU :—No. 1, RUE STE. THERESE.

REFERENCES

J. M. Perry, ex-clerc du comté de Kankakee, Ill.

Hon. Louis Franchère,

Peter Muhanz, marchand.

Joseph Demestray

Rev. Aug. Marchand

Prof. A. Lecours

Dr. G. Letourneau, Bourbonnais,

Letourneau & Benoit, Montréal, C. E.

Hon. Chas. J. Laberge, St. Jean "

Joseph Grenier, Montréal,

Claude Petit, Watertown, New-York.

David Franchère, Chicago, Ill.

F. X. Beauregard, Montréal.

Robert Terroux, Montréal.

LEGER BROUSSEAU,

7, rue Buade, Haute-Ville.

PENSEES SUR LA PASSION,

pour tous les jours de l'année, en 3 volumes, par le R. P. CASSIN-MARIE DE BERGEME, traduite de l'italien par le R. P. Benoit

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

7, rue Buade, Haute-Ville.

LE

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE

1867

CALENDRIER

DU

DIOCESE DE QUEBEC

POUR L'ANNE 1867

LES messieurs du Clergé, les

Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER pourront se le procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le Calendrier publié à l'imprimerie de Brousseau.

LEGER BROUSSEAU,

Imprimeur de l'Archevêché,

7, rue Buade, vis-à-vis le Presbytère.

Québec, le 26 novembre 1866.

" Le Moniteur Acadien."

CE journal sera publié dans le Nouveau-Brunswick, au COMMENCEMENT DU MOIS DE JUILLET PROCHAIN, comme organe des populations françaises des Provinces Maritimes. Il paraîtra tous les JEUDIS, et contiendra les dernières nouvelles de la Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard, Cap-Breton, Terre-Neuve, etc.

Abonnement.....\$2.00 par an.

5 copies pour.....\$7.50.

S'adresser à

J. J. D. LANDRY & Cie.,

Ed. Prop. Chatham, Miramichi, N. B.

Québec, 29 mai 1867.—3m. 155

LES ACTES et DECRETS

DU

TROISIEME CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

Aussi en vente à la même Librairie, le résumé des

Conferences Ecclesiastiques

DU

DIOCESE DE QUEBEC

Tenues en 1860-61-62.

Imprimerie de LEGER BROUSSEAU, Libraire.

PETIT RECUEIL DE CANTIQUES

A l'usage des missions, retraites, neuvaines et catéchismes.

LE SOUSSIGNE offre maintenant en vente une nouvelle édition de ce PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 1250 Cantiques choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines et Catéchismes.

Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la METHODE DE PLAINCHANT. Ce Recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Rév. M. C. Marquis, et a reçu l'approbation, de NN. SS. l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

NOUVELLES

MARCHANDISES SECQUES

Venant d'être recues par les derniers steamers

CHEZ

LEGER & RINFRET.

CHAPEAUX de paille nouveaux,

Chapeaux nouveaux,

Robes nouvelles,

Indiennes nouvelles

Batiste française frappée,

Garniture nouvelle,

Boutons nouveaux,

Parasols nouveaux,

Manchettes et collets nouveaux,

Jupons nouveaux,

Rubans nouveaux,

Garnitures d'Amber nouvelles.

Département des Messieurs :

Tweed écossais nouveau,

Flanelles de fantaisie nouvelles,

Chemises et Pantalons nouveaux,

Chemises blanches nouvelles,

Valises en cuir nouvelles,

Gants nouveaux,

Chez

LEGER & RINFRET,

No. 4, rue St. Jean, Haute-Ville.

Québec, 3 Avril 1867. 161

BEAUTE !

Cheveux bouclés, châtains, dorés, blonds et soyeux,

PRODUITS par l'usage du FRISEUR DES CHEVEUX DU PROF. DEBREUX. Une seule application suffit pour boucler les cheveux les plus rebelles et les plus durs de l'un ou de l'autre sexe en petits anneaux ondulés ou en grosses boucles épaisses. Les fashionables de Paris et de Londres s'en sont servis avec le résultat le plus satisfaisant. Il ne fait pas de dommage aux cheveux. Prix par la maille, cacheté et postage payé, \$1. Des circulaires contenant des descriptions envoyées gratis par la maille.

S'adresser à

BERGER, SHUTTS & Cie.,

Chimistes,

No. 285, Rue Rivier, Troy, N. Y.

Seuls agents pour les Etats-Unis.

Québec, 20 mars 1867.—12m. 143

NOUVEAU TRAITE

DE

GEOMETRIE ET DE TRIGONOMETRIE

RECTILIGNE et Sphérique, suivi du TOISE des Surfaces et des Volumes, et accompagné de TABLES de Nombre et Sinus, etc., Naturels et Logarithmiques, et d'autres Tables utiles. OUVRAGE THEORIQUE ET PRATIQUE illustré de plus de 600 vignettes intercalées dans le texte, avec un grand nombre d'Exemples et de Problèmes à l'usage des Architectes, Ingénieurs, Professeurs et Elèves, par

CHS. BAILLAIRGE.

A vendre chez MM. BROUSSEAU, SINGLARD, GARANT et TRUDEL, etc., chez l'AUTEUR, No. 14, rue ST. FRANCOIS, ou à son bureau, l'HOTEL-DE-VILLE, et chez C. Darveau, No. 8, rue LAMONTAGNE. Québec, 15 février 1867.—3mois 121

DICIONNAIRE DE THEO-

LOGIE, en 6 volumes, par l'Abbé Bigrler, Edition enrichie de notes extraites des plus célèbres apologistes de la religion, par Mon Gossert, et augmentée d'articles nouveaux, par Mon. Dossy. A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

7, rue Buade, Haute-Ville.

Québec, 9 mai 1866.—1556. 12m.

Excelsior ! Excelsior ! !

EXTERMINATEUR DES CHEVEUX DE CHASTELLAR ! !

Pour faire disparaître les cheveux superflus.

SURTOUT pour les dames, cet inestimable dépilatoire se recommande par lui-même comme étant un article indispensable pour la beauté des dames. Son application est facile, et ne fait aucun dommage à la peau, mais il agit directement sur les racines. Il fait infailliblement disparaître les cheveux trop abondants qui croissent trop bas sur le front ou ailleurs. Il les extirpe complètement, totalement et radicalement, en laissant la peau souple, douce et dans son état naturel. C'est le seul dépilatoire efficace qui existe. Prix, 75 centins par paquet, envoyé avec le postage payé, à toute adresse, ou sur réception d'un ordre par

BERGER, SHUTTS & Cie.,

Chimistes,

No. 285, Rue Rivier, Troy, N. Y.

Québec, 20 mars 1867.—12m. 144

Voici des nouvelles joyeuses pour tous, les jeunes et les vieux, les grands et les petits ; la beauté, chose si précieuse et si rare, il est maintenant libre à tous de l'avoir, et toutes les personnes peuvent être belles

EN FAISANT USAGE DE

LIQUIDE BLANC

EMAILLE DE

CHASTELLAR ! !

pour restaurer et embellir la complexion.

C'EST la préparation la plus estimable et la plus parfaite qui soit en usage, pour donner à la peau ce beau teint perlé que ne se trouve que dans la jeunesse. Elle fait disparaître promptement le hâle, les rougeurs, les pustules, les taches, le pâleur, les éruptions, et toutes les impuretés de la peau, en les guérissant, et en laissant la peau blanche, pure comme l'albâtre.

On ne peut s'apercevoir que les personnes en font usage, même par le plus minutieux examen, et c'est une préparation végétale parfaitement inoffensive. C'est le seul article de cette sorte en usage chez les Français, et les Parisiens le considèrent comme indispensable pour perfectionner la toilette. Plus de 30,000 bouteilles ont été vendues pendant l'année dernière ; ce qui est une garantie de son efficacité. Prix, seulement 75 centins. Envoyé par la maille, postage payé, sur réception d'un ordre, par

BERGER, SHUTTS & Cie.,

Chimistes,

No. 285, Rue Rivier, Troy, N. Y.

Québec, 20 mars 1867.—12m. 146

CRISPER COMA.

Oh ! Elle était éblouissante et belle, avec ses yeux étincelants, sa chevelure radieuse, dont les onduleux anneaux s'enlaçaient avec grâce, de manière à captiver le cœur et l'esprit.

CRISPER COMA.

Pour boucler les cheveux de l'un ou de l'autre sexe, en anneaux ondulés et brillants ou en boucles tressées.

EN faisant usage de cet article, les dames et messieurs peuvent s'embellir de beaucoup. C'est le seul article dans le monde qui fasse boucler les cheveux raides, et qui donne en même temps une apparence belle et luisante. Le CRISPER COMA non-seulement fait boucler les cheveux, mais il les fortifie, les embellit et les purifie ; il répand aussi une odeur agréable, et est le plus complet article de toilette qui ait jamais été offert au public américain. Le CRISPER COMA sera envoyé à toute adresse, cacheté et postage payé pour \$1.

Adressez tous les ordres à

W. L. CLARK & Cie.,

Chimistes,

No. 3, Rue West Fayette, Syracuse, N. Y.

Québec, 20 mars 1867.—12m. 145

Dr. Chs. Trudel,

RUE ET FAUBOURG ST. JEAN,

N° 40

En face du cinquième anglais.

Québec, 9 mai 1866.—1556. 12m.

POELES A KEROSENE ET A GAZ !